

COMMUNE DE LABEGUDE

SEANCE DU 16 MARS 2023 A 20 HEURES

Date de la convocation :
09 mars 2023

ORDRE DU JOUR

- Subvention CCAS
- Location 2ème garage - place de la mairie
- Borne piéton
- Portes bibliothèque

- Questions diverses :
 - Avancement travaux et projet sur la commune
 - LIDL

Le Maire,



Jean-Yves PONTHER

COMMUNE DE LABEGUDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le jeudi seize mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la Convocation : 09 mars 2023

Présents : Mmes BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Absents excusés: Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. GOSSE Pascal, M. VERNET David, M. VOLLE Jean-Luc

Procurations : Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. BESSON Jonathan, M. VOLLE Jean-Luc à Mme HUOT Michèle
Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

N° 05/2023

OBJET : SUBVENTION CCAS 2023

Monsieur le Maire propose de voter une subvention au CCAS pour l'année 2023 d'un montant de 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vote une subvention de 40 000 € pour le CCAS et inscrit ce montant au budget 2023 à l'article 657362
- Dit que le versement de cette subvention sera étalé par acomptes mensuels jusqu'en décembre 2023

N° 06/2023

OBJET : LOCATION 2^{ème} GARAGE PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune dispose d'un 2^{ème} garage situé Place de la mairie et que ce garage est vacant.

Ainsi, il demande l'autorisation de signer un bail d'un an renouvelable entre la commune de Labégude et M. TERRISSE Philippe. Celui-ci prendrait effet au 1^{er} avril 2023.

Il propose de fixer le loyer à 50 € par mois.

ed 34P

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à louer le 2ème garage situé Place de la Mairie à M. TERRISSE Philippe, à compter du 1er avril 2023, moyennant un loyer mensuel de 50 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail d'un an renouvelable entre la commune de Labégude et M. TERRISSE Philippe.

N° 07/2023

OBJET : Borne piéton

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la commune de l'unique et innovante borne piéton JLS, récompensée aux concours Lépine 2021, qui permet de sécuriser les piétons en augmentant leur visibilité. Celle-ci détecte la personne et signale sa présence sur le passage protégé. Tous les usagers de la route sont alors alertés, de jours comme de nuit, grâce à ses systèmes lumineux, évitant l'effet d'habitude aux signaux classiques et ainsi l'oubli du potentiel danger.

La borne pourrait être installée au passage piéton situé au croisement de la rue du 11 novembre 1918 et du rond-point de la fontaine.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de la société JLS d'un montant de 11 500 € HT soit 13 800 € TTC, sollicite l'autorisation de le signer et de demander des aides auprès du Département et de la CCBA (fond de concours) selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Borne piétons JLS	11 500	Département	40%	4 600
		CCBA	40%	4 600
		Commune	20%	2 300
TOTAL	11 500	TOTAL		11 500

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société JLS pour un montant de 11 500 € HT
- à solliciter des subventions auprès du Département et de la CCBA selon le plan de financement proposé.

L'achat de cette borne permet de soutenir et encourager un jeune entrepreneur Labégudien.

N° 08/2023

OBJET : Remplacement de deux portes à la bibliothèque municipale – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal, l'obligation de remplacer deux portes obsolètes à la bibliothèque municipale afin de respecter la réglementation concernant l'accessibilité et la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis des trois entreprises consultées : Les Stores du Vivarais, Menuiserie Laurent et Roux & Fils.

Après consultation des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Menuiserie Laurent pour un montant de 4 718.1 € soit 5 661.72 € TTC

ed 5/8

Le Maire sollicite l'autorisation de signer le devis de l'entreprise retenue et de solliciter le fond de concours auprès de la CCBA à hauteur de 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société Menuiserie Laurent pour un montant de 5 661.72 € TTC
- à solliciter le fond de concours de la CCBA pour un montant de 3 774.48 €, soit 80% du montant HT.

Le devis de l'entreprise Roux & Fils n'a pas pu être étudié car il manquait des informations complémentaires. Leur offre n'a donc pas pu être comparée avec les autres devis.

OBJET : Affaires diverses

➤ **Point sur l'avancement des travaux et des projets sur la commune :**

La commune a reçu un courrier de la part de l'EPTB concernant le nettoyage des berges de l'Ardèche. Il aurait souhaité être prévenu avant d'effectuer les travaux...

➤ **LIDL :** Avis CNAC défavorable avec revoyure, le permis va donc être refusé et devra être à représenter avec les documents manquants. Cela va engendrer un retard de 6 mois

➤ **Rapport JURICIA :** Le rapport d'audit révèle que la commune est imposée à tort pour certaines de ses propriétés relevant de l'exonération permanente. Ainsi des dégrèvements corrélatifs et des économies pourront certainement être réalisés pour l'avenir.

➤ **Feu d'artifice 2023 :** la société Pyragric nous a présenté un devis à 2 950 € TTC et nous a proposé un contrat de 3 ans en maintenant le même prix. Nous allons nous renseigner concernant les conditions en cas d'annulation suite à la sécheresse, vent important ou pluie...

➤ **Référent comité de pilotage inondations :** M. Cyril GROS se propose pour être le référent.

➤ **Prestations de l'Harmonie :** Après accord avec le Président, la commune ne versera plus de subvention annuelle mais paiera les services de l'Harmonie à la prestation (350 € pour une commémoration et 500 € pour un concert).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La secrétaire de séance,



Cécile DUCHAMP

Le Maire,



Jean-Yves PONTHER